



Avis d'ouverture forcé

Par **John.john74**, le **01/02/2021** à **13:40**

Urgent

Bonjour

Suite à un proces perdu, j'effectuer des virements tous les mois à un cabinet de huissier depuis Mai 2020

Le 28/01/2021, je m'aperçois que, ma date et lieu de naissance est fausse.

J'envoie un mail à se cabinet, pour rectifier le document.

Qu'elle minute plutard, se cabinet m'appelle, pour me dire, que peut importe la date et lieu, c'est tjrs moi ! Et que si je ne continue pas payer, la gendarmerie et un serrurier viendrait me saisir !!!!

Et elle me raccroche au nez !!!

Qu'elle minutes ensuite, je reçois un mail, me signifiant, que je ne répons pas aux courriers, ni aux avis de passage !!

Ce qui est totalement faux !

De plus dans ce mail, j'ai un avis d'ouverture forcé avec la date et l'heure du passage ! Pour le 16/02/2021 en 9h et 11h !!!

ahurissant !

J'envoie immédiatement un mail, disant que tout est faux et que c'est un abus de pouvoir ! Et que j'ai de gros doute sur leurs compétences !!

Qu'elles sont mes droits sur cette procédure illégal !

Cordialement

Par **youris**, le **01/02/2021** à **14:17**

bonjour,

je doute qu'un huissier modifie votre lieu et date de naissance suite à l'envoi d'un simple mail, à minima un courrier recommandé avec A.R. me semble nécessaire.

le jugement comporte-t-il votre date et lieu de naissance exacts ?

sauf si cela est prévu dans votre jugement ou dans un accord écrit, l'échéancier de paiement est toujours une facilité amiable accordée par votre créancier ou son huissier.

un huissier peut sous certaines conditions pénétrer dans votre domicile même en votre absence, il peut également pratiquer des saisies.

voir ce lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F399>

salutations

Par **John.john74**, le **01/02/2021 à 17:00**

Oui dans le jugement, tout est correct. Mais dans la signification de l'arrêt , par l'huissier, ma date et lieu ne correspondent pas du tout.

Tous les mois je fais un virement de 50€ , et ceux jusque juillet 2025

Donc pour moi, tout est correct !

J'ai même , par ma banque tout les échéances effectuer et qui continue .

C'est ma demande de rectification de la signification d'arrêt, fais par l'huissier, qui est faux et que je demande juste d'être rectifier !!!

Cela n'a pas plus, je suppose

Par **John.john74**, le **01/02/2021 à 17:01**

Oui dans le jugement, tout est correct. Mais dans la signification de l'arrêt , par l'huissier, ma date et lieu ne correspondent pas du tout.

Tous les mois je fais un virement de 50€ , et ceux jusque juillet 2025

Donc pour moi, tout est correct !

J'ai même , par ma banque tout les échéances effectuer et qui continue .

C'est ma demande de rectification de la signification d'arrêt, fais par l'huissier, qui est faux et que je demande juste d'être rectifier !!!

Cela n'a pas plus, je suppose

Par **P.M.**, le **01/02/2021 à 17:49**

Bonjour,

Peut-être que les termes utilisés pour formuler cette demande n'ont pas plu surtout si vous avez évoqué que vous suspendriez les versements...

De toute façon, vous avez commencé à exécuter volontairement le Jugement par vos versements et ceci vaut signification...

Il faudrait essayer d'apaiser les choses en indiquant que vous continuez vos versements comme convenu...

Par **John.john74**, le **01/02/2021 à 18:09**

C'est moi qui devrait apaiser !!!

Vous ne pensez pas, que la méthode utilisée par l'huissier est juste inadmissible !

Ils ont prêté serment, ne l'oubliez pas !

Dire, que je ne réponds pas aux courriers et aux avis de passage ...!!! Tout est faux ! Et tout ceux-ci juste après que je demande de rectifier mon identité !!!

Avec tous ceux-ci , a quoi dois-je m'attendre !

Ils vont passer le 16 ?

Ils ne se rendent pas compte de l'impact, psychologique ?

Tout pouvoir ? Avec des fausses allégations !!!

Le serment sert a quoi ?

Et vous me dites que JE DOIS apaiser les choses !!!

Désolé de ma colère, mais c'est inadmissible, reconnaissez le quand même !!

Un avis d'ouverture forcé !!! Ça ne se passe pas comme ça.

Je n'ai jamais eu de problème avec la justice, juste une plainte contre mon propriétaire. Ce qui m'a entraîné tous ceux-ci.

Dans quel monde vivons nous !

Cordialement

Par **P.M.**, le **01/02/2021 à 18:26**

Vous êtes tout à fait libre de préférer vouloir donner une leçon à l'Huissier et de le considérer comme incompetent...

Mais il faut vous attendre à ce qu'effectivement si vous avez déjà reçu un commandement de payer accompagnant la signification du Jugement, il vienne faire l'inventaire de vos meubles en vue de saisie vente et donc entre chez vous ...

Je n'ai pas dit que vous DEVEZ apaiser les choses car ce n'est pas une obligation mais c'était un conseil qu'il faudrait essayer...

Nous vivons dans un monde où lorsque l'on perd un procès, il faut en assumer les

conséquences même si ça vous paraît inadmissible...

Mais encore une fois, vous faites comme vous voulez, histoire de voir, comme au poker...